

CENTRE DE READAPTATION DE COUBERT

Délégation du personnel

Date du CR :	26 juin 2017
Date de la réunion :	21 juin 2017
Diffusion :	Délégués du personnel
Présents :	Y. AL... - N. DA... - P. GU... - S. RO... - L. FO... - P. LEPRINCE - D. MOTTA - J. FOLLET
Direction :	C. MA... - L. PE...
Excusé :	R. CA...

QUESTIONS CFDT

1. La Direction Générale a organisé un séminaire sur les risques psycho sociaux, au Centre Coubert, pour l'ensemble des établissements de l'UGECAMIF. Les salariés du Centre ont été étonnés de l'affluence sur l'établissement. Pourquoi n'ont-ils pas été prévenus par un lotus ? Si bon nombre de cadres du Centre étaient présents, les services médico sociaux étaient peu représentés. Comment les absents vont-ils être sensibilisés au contenu de la journée ? Quelles suites vont être données à cette journée ?

Nous avons effectivement manqué de donner l'information sur l'affluence de véhicules.

Ce séminaire a été organisé par la Direction Générale, les suites seront communiquées aux intéressés.

A noter qu'il y a peu de cadres managers sur le médico-social. Ils ont été conviés, mais certains n'étaient pas disponibles.

2. En question 31 du mois dernier, vous renvoyez à la réponse à la question 30 qui ne répond que partiellement. Nous reprenons, donc : « comment de vrais staffs sont-ils remis en place rapidement avec rééducateurs, IDE, Aides-Soignants, médecins, ... ? ». Même si la restructuration du RG dépend de l'affectation des médecins, le personnel de prise en charge ne peut pas se passer d'échanges sur l'évolution des patients.

Les délégués du personnel mentionnent qu'il y a environ 10 jours, les rééducateurs n'avaient plus de staff.

Il y a actuellement 3 médecins au RG, dont M. PII... et M. MO... Ce sont des médecins qui connaissent l'établissement et son fonctionnement. Il leur appartient de s'assurer de la bonne tenue des staffs.

3. La question 32 du mois dernier portait sur les effectifs du C2. Il est urgent que plus de personnes fixes soient affectées à ce service (CDD longs, salariés du pool affectés temporairement, ...). En effet, il est très fréquent qu'aucun salarié du service ne soit présent. Cela rend impossible une prise en charge de qualité. Que mettez-vous en place rapidement ?

Les délégués du personnel soulignent qu'il y a une infirmière en longue maladie, non remplacée (au moins depuis 2 années), et un temps partiel sur ce secteur depuis au moins une année

La Direction confirme ce qu'elle a déjà répondu à cette question le mois dernier, à savoir que nous étions effectivement à la recherche d'un CDD long sur ce remplacement. Pour l'instant nous n'avons pas de solutions en CDD longs, mais poursuivons nos recherches (Forum IFSI notamment..)

Tél. : 01 64 42 21 09

Fax : 01 64 42 20 00

CENTRE DE READAPTATION DE COUBERT - Groupe UGECAM Ile-de-France
D96 - Route de Liverydy 77170 Coubert

Siret 423 868 835 00111 - APE 861 OZ - Finess 77 070 001 1

www.ugecamidf.fr

En complément, Mme MARECHAL indique qu'elle va demander à Mme KABALE de réfléchir à nouveau à cette organisation, dans l'attente de pourvoir les remplacements.

4. A quoi correspond le grand nombre de mobilités des salariés du C1 ?

Sur le mois de juin, il y a eu peu de congés, nous avons donc atteint l'effectif posté requis, par conséquent, nous avons pu appliquer les MOM (Mobilité Matin) et MOS (Mobilité Soir) comme prévu, au regard des besoins des autres services (les MOM et MOS ont eu lieu en gériatrie). Seules 2 personnes ont eu des mobilités dans un autre service que la gériatrie.

5. Les missions de l'ergothérapeute affecté en gériatrie peuvent-elles être listées ?

Elle réalise les mêmes missions d'ergothérapeute que ceux présents dans les services du Centre, au regard de la prise en charge en gériatrie.

Les délégués du personnel soulignent que les ergothérapeutes ne sont pas guidés dans la prise en charge (absence de prescription), problème d'acheminement du matériel vers la gériatrie.

Mme MA rappelle que plusieurs réunions et déplacements de la Direction des Soins et de la Directrice Médicale ont eu lieu en gériatrie. Il faut que les professionnels saisissent l'occasion de s'exprimer, car ce qui est exprimé par les délégués du personnel n'a pas été évoqué à la Direction lors de ces réunions.

6. Les kinésithérapeutes de gériatrie sont dépités. Un d'entre eux est absent lors de la rédaction des questions et ils ne seraient que 2.5 ETP au mois de juillet. Quel renfort allez-vous mettre en place ?

Mme MA rappelle que les professionnels vont devoir s'approprier pleinement la prise en charge PAPD : il ne s'agit pas de réaliser systématiquement 5 séances de rééducation par patient et par semaine. Il s'agit de définir un projet thérapeutique à l'entrée du patient, dont dépendra le nombre de séance de rééducation à réaliser. Les professionnels ont normalement fait des visites de services similaires et savent comment cela se passe.

Elle ajoute que les périodes d'immersion doivent leur permettre de comprendre la PAPD, un accompagnement à l'issue de cette immersion devra également les aider à intégrer parfaitement la prise en charge.

A noter également que la directrice médicale a prévu de revoir les rééducateurs en présence d'un médecin de gériatrie afin de rappeler les attentes de la prise en charge kiné en gériatrie. Les organisations sur la période d'été se feront en lien avec la prescription médicale, et adaptée au regard des effectifs.

7. Les 5 postes de kinésithérapeutes et le poste de psychomotricien sont vacants. Quel renfort est prévu rapidement ?

Un CDD kiné va passer en CDI

Un boursier arrive en juillet, en CDI

Les autres postes vacants correspondent à des congés maternité ou maladie, et ils sont partiellement remplacés par des CDD ou de l'intérim.

Concernant le poste de Psychomotricien, il y a actuellement un congé maternité pour lequel un recrutement est en cours A ce jour, nous n'avons aucune candidature.

8. Avec l'arrivée de médecins, quelle est la projection sur l'activité du RG dans les mois à venir ?

Ce qui a été acté dans le projet médical :

Actuellement il y a 3 médecins. Pendant la période estivale, le Dr BL revient en CDD au mois de juillet.

Sur le site actuel, il y a 80 patients avec une unité PAPD au rez-de-chaussée, et une activité habituelle sur les 2 autres unités. Dans les nouveaux locaux (fin d'année): 4 médecins, 75 patients répartis de la façon

suivante : 15 troubles cognitifs au RDC, unité fermée, 60 lits sur 2 étages, patients PAPD et locomoteur hors PRADO.

9. Est-il possible d'ajouter un poste IDE en journée au service des cérébro-lésés ?

La Direction n'a pas, à ce jour, de remontées de l'encadrement formulant cette demande.

10. Avec un effectif adapté, les entrées pourraient-elles être regroupées pour le service N1 ?

Les entrées sont organisées par l'encadrement avec les médecins, pour permettre un lissage sur la semaine.

La Direction confirme que l'organisation du service est du ressort de l'encadrement, en lien avec le médecin, ceci n'est pas du ressort de la direction.

11. Comment le fonctionnement des services de soin peut-il permettre aux salariés de permuter des matins et des après-midis pour des besoins personnels ?

La Direction indique que cela se pratique déjà.

Les délégués du personnel indiquent que les cadres n'acceptent plus les changements. (Sauf situation très exceptionnelle, validée par le cadre supérieur et la Direction des Soins).

Au regard des précisions exprimées par les délégués du personnel, Mme M... confirme qu'il est normal que l'encadrement refuse les demandes qui conduisent les professionnels à faire une « culbute soir-matin ». Le temps de repos hebdomadaire doit être respecté.

- **12. Les questions 33 et 34 du mois de mai portaient sur des situations particulières. Vous répondez que « la lourdeur de prise en charge des patients est analysée et validée par le cadre de soins. ». Les cadres « colmatent » comme ils le peuvent en fonction des effectifs présents. L'augmentation de l'absentéisme des cadres de soin est préoccupante. Quelles actions mettez-vous en place pour leur donner plus de confort ?**

Les cadres sont accompagnés par la direction des soins à qui ils remontent le cas échéant leurs besoins. L'accompagnement formation que nous souhaitons proposer aux cadres de santé est reporté au mois de septembre.

13. En réponse à la question 38 du mois dernier, vous nous transmettez l'activité réalisée sur le secteur médico-social. Concernant l'UEROS, vous détaillez 20 places. Il s'agit probablement de l'UEROS stage. Qu'en est-il de l'activité des différentes antennes UEROS ?

Jusqu'en 2016, l'ARS ne fixait pas d'objectif d'activité pour les 20 places agréées du stage ce qui explique l'absence de données de suivi mensuelles sur les antennes.

Pour les années à venir, il a été acté lors de la négociation CPOM, que l'activité des antennes apparaîtrait, aujourd'hui nous construisons les outils qui permettent de valoriser l'activité des antennes.

- 14. Reprise de la question 50 du mois dernier : « Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel à recrutement sur le poste de secrétaire de l'antenne UEROS de la Salpêtrière. La personne est partie depuis le 27 mars et a respecté son préavis ? ». La réponse apportée a été : « L'appel à recrutement est en préparation et sera accompagné d'une réflexion sur les moyens à mettre à disposition du secrétariat d'antenne. ». Cette réflexion a-t-elle abouti ? La préparation est-elle achevée ? Quand sera-t-elle diffusée ?**

La demande de recrutement a été diffusée tout récemment. Une réflexion est menée avec les équipes sur le secrétariat des antennes pour partager les informations.

- 15. Quelle considération avez-vous eu de la question 51 concernant le maintien d'activité de cette antenne sans secrétariat ?**

La réponse est ci-dessus.

- 16. Pourquoi la recherche d'assistant de service social en HAD est-elle diffusée par le pôle emploi alors qu'il n'y a pas eu d'appel à recrutement interne ?**

Lorsque le poste sera ouvert au recrutement, la diffusion en interne sera faite. A ce stade, le but est de constituer une CV thèque.

- 17. Un diplôme ou une attestation va-t-elle être remise pour la formation aspiration trachéale ?**

Il s'agit d'une formation qualifiante. Une attestation de formation sera remise aux participants de cette formation.

- 18. La réponse à la question 41 du mois dernier : « Peut-on avoir un état du recours aux CDD et intérimaires, par métiers, ces derniers mois ? Quelle a été l'évolution du coût de l'intérim entre 2015, 2016 et le début de l'année 2017 ? » n'a été que partielle. L'évolution du recours aux CDD et à l'intérim entre janvier et avril est multipliée par 4 ! Cela est-il parallèle aux années antérieures ? Quel coût cela représente-t-il ? Etait-ce provisionné ? Que mettez-vous en place pour agir contre la précarisation de l'emploi dans l'établissement ?**

La direction s'est déjà positionnée au sujet de la stratégie et de la politique de remplacement.

Un état au 2^e trimestre sera fourni en juillet ou août.

- 19. Quel taux d'EAEA, par catégorie, est réalisé à ce jour ? Les points de compétences seront-ils bien versés sur la paye de juillet pour les niveaux 1 à 4 ?**

Le taux d'EAEA reçu au service Ressources Humaines au 19 juin est de 29%. Les points de compétences seront versés au mois de juillet pour les niveaux 1 à 4 et pour les niveaux supérieurs au niveau 5 au mois d'octobre.

Les délégués du personnel demandent pourquoi il y a un si faible pourcentage de réalisation à cette date. Ils estiment qu'il doit y avoir une raison.

M. PE indique qu'en fin d'année, le pourcentage de réalisation des EAEA se situe à 80 % et 88 % en ajoutant les non réalisés justifiés.

- 20. En réponse à la question 54 du mois dernier, vous indiquez souhaiter vous enquérir du plan de formation des salariés des services partagés physiquement présents à Coubert. Pour quand pensez-vous pouvoir nous transmettre cette information ?**

Cela sera annexé au compte rendu de la réunion DP.

- 21. Retour à la réponse apportée à la question 43 du mois dernier (Reprises des questions 10 du mois de décembre, 50 du mois de mars, 79 du mois d'avril, ... : « Le récapitulatif des congés à solder au 31 décembre et au 31 mars n'ayant pas été fourni, quels vont être les aménagements possibles pour que ces congés non soldés ne soient pas perdus ? ». Vous répondez : « ils sont en cours de distribution ». Par quels services avez-vous commencé ?). Quand un salarié a enfin récupéré son décompte début juin et que quelques jours n'avaient pas été décomptés, est-il bien entendu qu'ils sont posés sur sa prochaine prise de congés ?**

M. PE indique qu'il a été évoqué en CE qu'il y aura une permutation entre des congés pris en RTT par exemple, pour ne pas perdre les CA parvenus après la date. Pour les professionnels qui n'ont pas de RTT, s'il devait y avoir un reliquat de congés non pris, les congés posés seraient transformés en congés dont la période de prise est l'année civile.

Les délégués du personnel indiquent que tous les professionnels n'ont pas reçu leur reliquat de congés.

22. A la reprise de la question 59 du mois d'avril : « Les questions du mois dernier ayant été transmises dans le respect de la légalité, les réponses devaient être préparées. L'absence de la Directrice des soins est une non réponse : « dont acte. ». Nous récrivons donc la question 38 du mois de mars et espérons une réponse : « Le financement d'un cursus IDE est-il encore envisageable ? »

Les actions de formations diplômantes sont envisageables. D'ailleurs, il y en a en cours actuellement. Les prochains départs en formations diplômantes seront à considérer en fonction des besoins. Pour les formations d'IDE, il n'y aura pas plusieurs personnes simultanément en formation.

M. PE... confirme qu'il y a une situation en cours d'examen avec la Direction des soins (pour un départ éventuel en septembre 2017).

23. Arrivées, Recrutements prévus et en cours de réalisation (CDI et CDD). Départs annoncés. Postes abandonnés...

Les délégués du personnel demandent qu'un suivi des postes non remplacés (retraite, démission) soit communiqué.

MOIS MAI 2017					
ENTREES					
NOM	Prénom	Emploi	Date entrée	Observations	Affectation
	Marie France	Formatrice (sourd)	03/05/2017	CDD : AT M. G	RP
	Solène	Brancardier / Agent service de soins	09/05/2017	CDD : congés M. L	Neurologie
	Marie France	Formatrice (sourd)	15/05/2017	CDD : AT M. G	RP
	Sandy	IDE	17/05/2017	CDD : AT V.C.	Neurologie
	Solène	Brancardier / Agent service de soins	22/05/2017	CDD : congés M. M	Neurologie
SORTIES					
NOM	Prénom	Emploi	Date sortie	Observations	Affectation
	Marie France	Formatrice (sourd)	05/05/2017	Fin CDD : AT M. G	RP
	Solène	Brancardier / Agent service de soins	12/05/2017	Fin CDD : congés M. L	Neurologie
	Jean-Yves	Médecin généraliste	12/05/2017	Fin CDD : renfort équipe médicale	Locomoteur
	Karine	Manip radio	13/05/2017	Démission	
	Chloé	Technicienne admission facturation	19/05/2017	Fin CDD : remplacement Mme D	Admission
	Marie France	Formatrice (sourd)	19/05/2017	Fin CDD : AT M. G	RP
	Solène	Brancardier / Agent service de soins	26/05/2017	Fin CDD : congés M. M	Neurologie
	Norbert	Moniteur d'atelier	31/05/2017	Retraite	ESAT
	Mylène	Aide soignant	20/05/2017	Démission	Pool
	Mathilde	Secrétaire	26/05/2017	Fin CDD : Maladie M. G	RP
ENTREES A VENIR					
NOM	Prénom	Emploi	Date entrée	Observations	Affectation
	Louisa	Médecin	01/06/2017	CDD : renfort équipe médicale	RG
	Marie France	Formatrice (sourd)	06/06/2017	CDD : maladie G	RP
	Dikran	Médecin	06/06/2017	CDD : renfort équipe médicale	RG
	Ewa	Médecin	06/06/2017	CDD : renfort équipe médicale	Locomoteur
	Yves	Ergothérapeute	12/06/2017	CDD : maladie Mme L.G.	HDJ
	Emilie	Masseur Kinésithérapeute	19/06/2017	CDI : remplacement Mme V	RG
	Mathilde	Travailleur social	19/06/2017	CDI : création de poste	ESAT
	Benjamin	Formateur	19/06/2017	CDD : maladie M.	RP

				L.B.	
	Solène	Brancardier / Agent service de soins	26/06/2017	CDD : congés M. M	Neurologie
	Emmanuelle	Masseur Kinésithérapeute	03/07/2017	CDI : création de poste	HAD
	Martine	Moniteur d'atelier	03/07/2017	CDI : création de poste	ESAT
	Véronique	Médecin	03/07/2017	CDD : renfort équipe médicale	RG
	Rodolphe	Masseur Kinésithérapeute	03/07/2017	CDI : remplacement Mme M	RG
	Lila	Médecin	10/07/2017	CDI : renfort équipe médicale	Neurologie
	Clémence	Ergonome rééducation	17/07/2017	CDD : congé sabbatique Mme M	UEROS GARCHES
	Xavier	Médecin	01/08/2017	CDI : renfort équipe médicale	Loco
	Sid Ahmed	Médecin	04/09/2017	CDI : remplacement Dr B.	RG
SORTIES A VENIR					
NOM	Prénom	Emploi	Date sortie	Observations	Affectation
	Abdellatif	Médecin	02/06/2017	Fin CDD : renfort équipe médicale	RG
	Maryse	Médecin	02/06/2017	Fin CDD : renfort équipe médicale	RG
	Marie France	Formatrice (sourd)	23/06/2017	Fin CDD : maladie M. G	RP
	Roger	Ouvrier entretien maintenane	30/06/2017	Fin CDD : maladie M. F	Services généraux
	Sandy	IDE	30/06/2017	Fin CDD : Maladie C	Neurologie
	Louisa	Médecin spécialiste	30/06/2017	Fin CDD : renfort équipe médicale	RG
	Solène	Brancardier / Agent service de soins	30/06/2017	Fin CDD : congés M. M	Neurologie
	Pauline	Ergothérapeute	04/07/2017	Fin CDD : maternité Mme S	HAD
	Mylène	Neuropsychologue	07/07/2017	Fin CDD : remplacement Mme HURE	RP
	Yves	Ergothérapeute	27/07/2017	Fin CDD : maladie Mme L.G.	HDJ
	Dikran	Médecin	28/07/2017	Fin CDD : renfort équipe médicale	RG
	Shannon	Moniteur d'atelier	31/08/2017	Fin CDD : surcroît d'activité	ICAM / ESAT
	Divova	Médecin	01/09/2017	Fin CDD : renfort équipe médicale	Neurologie
	Elodie	Educateur sportif	29/09/2017	Fin CDD : congé sabbatique M. H	Sport
	Clémence	Ergonome rééducation	09/03/2018	Fin CDD : congé sabbatique Mme M	UEROS GARCHES

24. Tableau des modifications d'horaires du personnel.

Il n'existe pas de suivi à ce sujet.

25. Questions diverses

QUESTIONS CGT

Préambule : Art. L 2313.1 du Code du Travail : Les délégués du personnel ont pour mission :

De présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Les délégués du personnel ont principalement pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles et collectives qui n'auraient pas été directement satisfaites.

26. Le problème de stationnement devient récurrent sur le Centre Coubert MPR et RG qu'elle solution peut être apportée ?

Il convient d'utiliser les parkings de la Maison des Infirmières ou de la Maison des Hôtes qui sont rarement pleins.

Les délégués du personnel indiquent qu'il y a beaucoup de places réservées aux handicapés, qui sont rarement utilisés en totalité. Il conviendrait de recenser les lieux où elles-sont indispensables.

La Direction souligne que ces places sont également utilisées par les transporteurs sanitaires lorsqu'ils accompagnent des consultants.

En ce qui concerne le co-voiturage, il conviendrait de renouveler l'information.

27. Le parking du secteur fonctionnel n'est jamais éclairé le soir les soignants ne se sentent pas en sécurité pour récupérer leurs véhicules : pouvez-vous remédiez à ce problème récurrent ?

Nous avons procédé à un allumage en journée car non présent lors de nuits « trop courtes à cette époque de l'année » et quelques lampes sont « grillées », nous allons donc procéder à leur remplacement.

28. Pouvez-vous expliquez- le défaut de réseau téléphonique portable sur le Centre Coubert ?

Les délégués du personnel précisent qu'il a été remarqué que les difficultés étaient plus importantes ces derniers temps, et se demandent s'il n'y avait pas une volonté de la part de la Direction de « bloquer » le réseau. Par ailleurs, ils suggèrent que l'établissement aborde ce sujet avec les opérateurs de téléphonie.

Mme Ma indique qu'il n'y a bien entendu aucune volonté de la Direction de « restreindre » le réseau, et il n'est pas envisagé non plus de solliciter les opérateurs.

29. Les DP CGT demande à ce que leur soit communiqué le tableau des recettes et des dépenses pour la taxe d'apprentissage 2016 et jusqu'au 31 mai 2017 pour la RP et L'ESAT.

	2010+2011	2012	2013	2014	2015	2016	total constitution
TAXE APPRENTISSAGE / MONTANT	141 511,39	119 128,20	98 882,34	123 376,59	107 825,41	93 602,32	684 326,25
RP COUBERT							
	↓	↓	↓	↓	↓	↓	
	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	TOTAL UTILISATION
utilisation INVESTISSEMENT	56 518,27	7 310,34	37 824,23	58 978,80	42 438,78	53 934,42	257 004,84
utilisation FONCTIONNEMENT	27 481,86	31 843,01	49 616,19	90 467,00	103 690,56	124 222,65	427 321,27
TOTAL UTILISATION	84 000,13	39 153,35	87 440,42	149 445,80	146 129,34	178 157,07	684 326,11
SOLDE DISPONIBLE	57 511,26	79 974,85	11 441,92	-26 069,21	-38 303,93	-84 554,75	0,14
							TOTAL SOLDE DISPONIBLE FIN 2016

En résumé, nous avons utilisé tout ce que nous avons perçu, reste 14 cts....et pour 2017, pour l'instant les versements ne sont pas parvenus (généralement sur la fin juin et pendant le mois de juillet

- 30. A la RP, la formatrice « Commercial Service Conseil » est en arrêt depuis un mois : les stagiaires sont pris en charge par 2 formateurs transverses les jeudis et vendredis. Quand sera remplacée cette formatrice référente de la formation ?**

En l'absence de la formatrice, les stagiaires ont toutefois eu des directives de travail à réaliser. La salariée ayant eu plusieurs arrêts maladies courts a annoncé sa reprise le 23 juin. Malgré cela, la Direction a sollicité l'intervention de son collègue formateur qui a la compétence métier de commercial qui devra dans la mesure du possible concilier l'exercice des mandats de représentants du personnel avec cette demande.

- 31. Les professionnels font remonter des besoins. Or la direction évoque à chaque fois qu'il n'y a plus d'argent... Comment peuvent-ils dans ces conditions assurer une prise en charge de qualité ?**

Les priorités sont arbitrées en fonction de l'enveloppe obtenue que nous ne pouvons dépasser.

- 32. Comment est organisé l'accompagnement des stagiaires sourds dans la section Mètreur ? (un intervenant est prévu seulement pour la prépa AEB)**

Un Stagiaire sourd est chez les AEB et un autre chez les mètreurs. Des interventions de médiateur LSF sont déjà en place pour le stagiaire Mètreur. La Direction Médico-Sociale a demandé aux formateurs de fournir un planning précis des besoins de médiateur LSF. Celui-ci a été livré le 13 juin. La Direction médicosociale a également fait le point sur le besoin en LSF directement avec les stagiaires concernés. Si les prestations LSF sont onéreuses, la Direction médicosociale a toutefois donné priorité à la prise en charge des stagiaires et n'a jamais refusé d'intervention de médiateur LSF. L'accompagnement est organisé pour autant que des interprètes ou médiateurs sont disponibles. L'absence d'interprètes sur certaines séances s'explique seulement par le manque de professionnels disponibles sur le marché. La commande de médiateurs LSF est anticipée autant que faire se peut. Les organismes prestataires ne répondent pas toujours sur des demandes à dates trop éloignées. Le planning pour l'été (juin, juillet, août) est fait et la commande est passée : nous sommes en attente de retour des prestataires sur plusieurs dates. Le point sur le recours aux prestataires doit être fait périodiquement en fonction du besoin du stagiaire. Des synthèses sont programmées pour évaluer la progression du stagiaire, son besoin en médiation et son aptitude à suivre en tous points le parcours.

- 33. Les stagiaires en journée d'accueil arrivent avec la navette du matin, mais doivent attendre la navette du soir pour pouvoir repartir. Une solution peut-elle être trouvée dès qu'ils ont terminé ? (en milieu d'après-midi par exemple)**

Ceci n'est pas envisageable en semaine, mais effectivement, l'organisation des journées d'accueil le vendredi, permettrait aux stagiaires d'utiliser la navette de 13 H. La Direction Médico-sociale étudiera cette possibilité.

- 34. A quand la mise à jour du répertoire téléphonique du Centre de Coubert ? En effet, les salariés ont de plus en plus de mal à joindre les personnes et/ou services demandés.**

Il est à noter que 2 répertoires téléphoniques existent et sont accessibles via l'intranet (annuaire UGECAMIDF) et la plateforme intranet. Un annuaire papier est inutile, il faudrait le refaire régulièrement.

Il ne s'agit pas seulement de mettre à jour le répertoire, mais de mener une réflexion globale sur la téléphonie que nous avons projetée sur la fin d'année 2017 (au regard du nombre très important de lignes téléphoniques).

- 35. Au RG, la charge de travail ayant augmenté depuis le retour des médecins, l'effectif de rééducateurs reste insuffisant pour la prise en charge des patients : quand la Direction va-t-elle augmenter le nombre de kinésithérapeutes ?**

Cf question N° 6

- 36. Actuellement, au RG, il n'y a que deux ergothérapeutes pour les 3 étages : il ne leur a pas été précisé les priorités de prise en charge, agissant normalement sur prescriptions médicales, et en l'absence de**

celles-ci elles ne savent plus quelles sont leurs priorités : quelle solution la Direction peut-elle leur proposer ?

Nous confirmons qu'il y a, à nouveau 3 médecins, ils vont pouvoir définir le cadre de la prise en charge en ergothérapie.

37. Le Projet d'Etablissement a été mis en place en mars 2017 avec une augmentation de places à l'HDJ qui a été atteinte à ce jour. En revanche, il persiste un déficit de kinésithérapeutes et d'ergothérapeutes : à quand un recrutement pour pouvoir avoir une prise en charge en conséquence ?

A ce jour, il est à noter une absence maladie d'ergothérapeute. Celle-ci est remplacée.

38. En 2016, la salle de kinésithérapie HDJ a été dotée de stores pour parer au soleil direct. La salle d'ergothérapie devait également en bénéficier. A ce jour, elles n'ont toujours pas eu de stores pour parer au soleil direct, les fortes chaleurs rendant les conditions de prise en charge difficiles pour elles et les patients. A quand l'installation de ces stores ?

Nous proposons d'étudier des solutions alternatives pour améliorer les conditions de prise en charge des patients. (Devis pour filtres ou brises soleil).

Les délégués du personnel indiquent que les services généraux ont déjà étudié cela l'année dernière. Dans l'attente, ils demandent ce qui peut être mis en place (climatisation mobile).

Mme MA... va voir avec les services généraux pour réactualiser les devis.

39. Reprise de la question 39 du mois de mai : la Direction peut-elle préciser également un état de l'évolution des différents arrêts de travail concernant les rééducateurs au RG ?

Aucun arrêt de travail au premier trimestre 2017 pour les rééducateurs du RG

40. Les vacataires soignants recrutés n'ont pas le paiement à date fixe concernant le versement de leur salaire. En effet ceux-ci sont parfois en difficultés dans leur vie quotidienne : la Direction peut-elle s'engager ou tout du moins s'assurer que le versement de leur salaire se fasse à une date fixe ?

Une nouvelle procédure de gestion administrative des CDD est applicable au 1er juillet 2017. Le souhait est qu'elle facilite le traitement de leur paie.

41. Quel est le nombre d'EAEA déjà réalisées à ce jour ?

⇒ Cf réponse question N° 19

42. Où les personnels peuvent-ils se ravitailler en eau fraîche et potable durant la période de forte chaleur ?

Le 20 juin, une information a été communiquée aux cadres managers chargés de transmettre les demandes d'approvisionnement au magasin. Un rappel sera fait aux cadres pour qu'ils veillent à donner l'information aux professionnels quant aux lieux de ravitaillement, dans leur secteur.

43. Nous sommes maintenant en période estivale : est-il prévu une commande de ventilateurs et de brumisateurs pour les personnels ?

Des ventilateurs ont été acquis très récemment et ont été attribués, en priorité aux patients qui le nécessitaient. La Direction vient de donner son accord pour l'acquisition de 50 ventilateurs supplémentaires.

Mme MA... suggère l'utilisation de vaporisateurs (une couleur pour jour pair, et autre couleur jour impair). Elle verra avec l'EOH s'il n'y a pas d'opposition, et une commande sera faite

- 44. Les chariots de plateaux repas restent un problème récurrent (les plateaux ne montent pas en température et restent donc froids) malgré le nombre de fois où le problème a été signalé : celui-ci n'est toujours pas résolu ce qui impacte les soignants dans leur travail au quotidien : la Direction peut-elle revoir cela avec le prestataire ?**

Sur les relevés de température réalisés par les unités de soins, cela n'apparaît que peu souvent, nous retraçons sur le dernier mois et par unités le nombre de fois où cela est intervenu (midi et soir)

1 non-conformité au C1 (57° au lieu de 63°)
2 non-conformités au FA (1 à 6° et l'autre à 57° au lieu de 63°)

2 non-conformités au N1 (1 à 6° et l'autre à 57° au lieu de 63°)
1 non-conformité au C0 (8° au lieu des 63°)

Sur 62 contrôles, on ne peut pas considérer qu'il s'agisse d'une récurrence.

Entre 1 et 2 non-conformités par unité, sur un mois (62 contrôles sur le midi, et le soir) ne démontre pas de récurrence. Il n'apparaît pas que cela soit un problème de chariot, peut-être s'agit-il d'un mauvais branchement ou d'un mauvais positionnement des plats dans le chariot ? Quand les températures sont à 57°, il peut s'agir de l'ouverture du chariot avant l'heure.

Il est important d'alerter le personnel de restauration dès le constat de température non conforme afin que la raison puisse être recherchée immédiatement.

- 45. A ce jour, il ne reste plus que deux personnes à l'accompagnement des patients, qui aide à la préparation de leurs plateaux repas au restaurant des patients entre autres choses ; de ce fait lorsqu'elles sont absentes les patients mangent dans le service ce qui entraîne un surcroît de travail pour les soignants. Cela est-il pris en compte dans les effectifs mis en place avec la nouvelle réorganisation ? La Direction compte-t-elle renforcer les équipes dans les services ?**

Cela est pris en compte dans les effectifs, et il n'est pas prévu de renforcement des équipes (cf projet).

M. PE... indique que la réflexion devra être menée en lien avec le déploiement du projet, et en anticipant les départs des intéressés.

- 46. La Radiologie sera fermée pratiquement tout le mois de juillet : la manipulatrice radio sera en congés ainsi que le brancardier. Aucun cliché de contrôle ou de suivi ne sera réalisé durant cette période sur site. Comment la Direction compte-t-elle pallier à ce défaut de prise en charge, puisque les admissions de patients se poursuivront ?**

Il ne s'agit pas d'un défaut de prise en charge. Comme à chaque période d'absence, l'organisation sera adapté au regard des moyens disponibles. Pendant cette période, les radios seront réalisées à l'extérieur.

- 47. Une fermeture du Service de la Radiologie définitive est-elle prévue à moyen terme ?**

Il n'est pas prévu de fermeture du service de radiologie.

- 48. Le Médecin des Explorations Fonctionnelles étant sur le départ, se pose les mêmes questions : un recrutement d'un médecin spécialiste est-il engagé ? En effet, ce service est reconnu expert dans les actes spécifiques qu'il offre aux patients, filières extérieures ?**

Un recrutement est en cours. Dans cette attente, les médecins de l'établissement qui ont été formés pour une partie de cette activité (Bilan Uro Dynamique et TOXINE) reprennent l'activité, cela fait partie du métier de médecin de Médecine Physique et Réadaptation. Pour l'analyse de la marche, les médecins vont travailler avec l'ingénieur, chacun apportant son expérience selon sa spécialité. Seuls les IMC, patients extérieurs à l'établissement devront attendre le recrutement du nouveau médecin en supposant que celui-ci sera en capacité de reprendre ces consultations. Dans tous les cas, le recrutement d'un médecin MPR prend malheureusement du temps, que ce soit à Coubert ou en zone urbaine.

49. De même, il ne reste plus qu'une infirmière, qui ne peut évidemment pas se dédoubler, et qui est très sollicitée : comment va s'organiser la prise en charge des patients durant ses absences ? Le service doit-il fermer à son tour ?

Les DP CGT regrettent que la continuité de service qui faisait des Explorations Fonctionnelles et Radiologie la réputation d'une prise en charge optimum, ne puisse plus se faire.

Une organisation est prévue pendant la période de congés.

Les délégués du personnel précisent que l'infirmière de l'HDJ est à temps partiel, elle n'a pas donc pas les moyens d'intervenir sur 2 secteurs (HDJ et explorations fonctionnelles.)

Mme MA... rappelle qu'un travail mené par le cadre supérieur est en cours, cette organisation est étudiée.

Les délégués du personnel ajoutent que des réunions ont été programmées, puis annulées.

50. Le site Internet du Centre de COUBERT n'est pas à jour, notamment au niveau des noms des médecins, et les missions spécifiques de chaque service (spécificités comme l'expertise et prise en charge Fauteuil Roulant Electrique en HDJ... : une mise à jour peut-elle être faite, notre site étant consulté régulièrement par des patients potentiels et/ou professionnels ?

La Direction indique que cela sera revu avec la Direction Médicale et la Direction des Soins maintenant que l'équipe est stabilisée

51. Pourrait-on mettre à jour le nombre de places en HDJ rééducation MPR, distinctes de l'HDJ URSP ainsi que pour les autres services ?

Le site internet sera mis à jour le plus rapidement possible.

52. A plusieurs reprises des problèmes de sécurité avec les bus ont été signalés à la Direction. Certains circulent à contre sens à l'intérieur du Centre : la Direction peut-elle mettre en place des sens interdits ? En effet, des salariés se sont retrouvés ce jour bloqués 10 min à 1 quart d'heure à cause d'un bus roulant à contre sens, occasionnant un bouchon jusqu'au sens giratoire intérieur et rendant la circulation dangereuse.

Il ne s'agissait pas d'un bus roulant à contre-sens, il s'agissait du bus qui dépose les stagiaires UEROS à la Maison des Infirmières le soir et qui n'avait pas eu l'instruction de se mettre sur le parking prévu à cet effet. Le temps de descente des stagiaires qui devaient de plus récupérer les sacs dans la soute a engendré un petit délai d'attente pour les véhicules se trouvant derrière.

Un rappel a été fait pour le positionnement du car, matin et soir et des panneaux seront installés prochainement.

53. Combien de salariés ont participé aux ateliers « Bien-être » organisés le 16 Juin 2017 par métier ? Comment les salariés ont été informés de la tenue de ses ateliers ?

Les délégués du personnel ont apprécié cette démarche.

Mme MA... rappelle que cet événement a été mis en œuvre suite à la mise en place d'un calendrier des événements destiné à mettre du lien entre les patients (chasse aux œufs par exemple), ainsi qu'entre salariés (journée bien être).

Elle ajoute que ce type d'événement engendre des coûts, mais la Direction a le souhait de pérenniser ces actions. En dehors de cela, nous réfléchissons à des actions plus simples et ponctuelles. Mme MARECHAL fait appel aux idées de tous, ou à d'éventuelles connaissances qui pourraient assurer des interventions ponctuelles.

Mme MA... indique que l'expérience « Deloitte » sera reconduite cette année avec un « Impact day » commun entre DELOITTE et le Centre. Un appel à projets sera transmis très prochainement.

Concernant « FORT COUBERT », il s'agit d'une action à mettre en avant, et y associer plus de personnes, et de services.

Concernant la journée « bien-être », les salariés ont été informés par mailing sur l'organisation de cette journée, ainsi que par le référent CLUD dans les services. L'organisation de la présence aux ateliers bien être a été vue avec l'encadrement, des plannings ont été réalisés sur lesquels il fallait s'inscrire pour organiser la prise en charge.

130 salariés participants

43 personnes ont bénéficié du toucher massage

48 questionnaires de satisfaction remplis

94% des répondants sont globalement satisfaits de la journée et ont apprécié les ateliers testés.

NB : Il ressort globalement des questionnaires un manque de temps pour participer pleinement et une inscription par atelier qui aurait été préférable

Les délégués du personnel émettent quelques idées à pérenniser ou mettre en place dans le cadre du « bien-être au travail ».

Mme MA invite tous les professionnels souhaitant faire des propositions à les transmettre à Julie Gaceus.

54. Questions diverses

- ✓ Sol du FA1 : le sol des douches devaient être revues avec l'entreprise. L'eau stagne toujours.

Une réunion d'organisation aura lieu dans le courant de la semaine 26 entre le médecin de l'unité, la direction des soins, et les services généraux pour planifier les travaux, au regard de la prise en charge.

- ✓ Pour les bureaux disposant de peu de lumière naturelle (fenêtre en hauteur), serait-il possible d'avoir des lampes spécifiques (ampoule lumière du jour).

Mme MA indique que la solution peut être étudiée, il conviendrait de faire la demande de ces lampes spécifiques (évaluation du coût).

55. Entrées et sorties du personnel.

Cf question N° 23

Fin à 12 H.